

Saint-Martin-d'Hères, le lundi 5 octobre 2020

Le président de l'Université Grenoble Alpes

à

Mesdames et messieurs les membres du Conseil

d'Administration de l'Université Grenoble Alpes

**Convocation au Conseil d'Administration
de l'Université Grenoble Alpes**

Je vous prie de bien vouloir assister au Conseil d'Administration (CA) qui se tiendra le :

Lundi 12 octobre 2020

A 14h

Au moyen d'une visio-conférence

L'ordre du jour est le suivant :

1. Informations

1.1. Crise sanitaire

2. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 10 septembre 2020

3. Point stratégique

3.1. Méthodologie de la construction de la deuxième partie du plan stratégique de l'UGA (pour information)

4. Affaires financières

4.1. Budget rectificatif n°1 de l'exercice 2020

4.2. Admissions en non-valeur

4.3. Demande de remise gracieuse

4.4. Marché subséquent relatif à la désignation des Commissaires aux comptes

4.5. Sortie d'inventaire d'un bien immobilier

5. Ressources humaines

5.1. Bilan social 2019

5.2. Campagne d'emploi 2nd degré

6. Formation et vie étudiante

6.1. Répartition de la CVEC 2021

7. Affaires institutionnelles

7.1. Election au poste de vice-président-e en charge de la Recherche et Innovation pour les Sciences Humaines et Sociales

7.2. Désignations

7.2.1. Conseil documentaire

7.2.2. Conseil des sports

7.2.3. Conseil de service du Centre de Santé

7.2.4. Commission des marchés

8. Questions diverses

***J'attire votre attention sur le fait que le point 4.1. Budget rectificatif n°1 de l'exercice 2020 requiert le quorum physique et donc la participation de la moitié des membres en exercice (les procurations ne sont pas prises en compte pour le calcul du quorum physique).**

Si vous ne pouvez pas être présent à cette séance, vous avez la possibilité de donner une procuration à un membre du Conseil d'Administration, quel que soit son collègue. A cet effet, je vous rappelle que nul ne peut être porteur de plus d'une procuration.

Un étudiant titulaire qui ne pourra pas être présent, est prié d'informer son suppléant afin qu'il puisse assister à cette séance en son absence.

Yassine LAKHNECH

